

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

426<sup>ème</sup> REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

7 AVRIL 2014

PSC/PR/BR.(CDXXVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 426<sup>ème</sup> réunion tenue le 7 avril 2014, a suivi une communication faite par le Commissaire aux Affaires politiques de l'UA sur la situation des Droits de l'Homme au Mali , au cours de la période d'occupation des trois régions du nord du pays, Tombouctou, Gao et Kidal, par les séparatistes armés en janvier 2012.

Le Conseil s'est félicité du rapport de la Commission de l'Union africaine sur la situation des Droits de l'homme au Mali élaboré sur la base des informations recueillies par les observateurs des Droits de l'Homme de l'UA déployés au Mali, dans le cadre de la mise en œuvre du Communiqué PSC/AHG/COMM/2.(CCCLIII) du Conseil de paix et de sécurité adopté en sa 353<sup>ème</sup> réunion tenue le 28 janvier 2013.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation les cas de violations des Droits de l'Homme et les abus au Mali au cours de la période d'occupation, qui ont été caractérisés par des actes d'assassinat, des amputations, de violence contre les femmes et les enfants, des viols, des flagellations et de destruction de biens publics et privés, ainsi que de destruction de sites du patrimoine culturel.

Le Conseil a félicité les autorités maliennes pour leur engagement à lutter contre l'impunité et à consolider la paix et la réconciliation nationale. Le Conseil a exhorté les autorités maliennes et les autres parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport.

Le Conseil a demandé à la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'aux autres organes compétents de l'UA d'interagir avec le Département des Affaires politiques de la Commission de l'UA en appui à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport.

Le Conseil a également demandé à la Commission d'informer régulièrement le Conseil sur l'état de mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport.

Le Conseil a décidé de rester saisi de la question.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2014-04-07

# Peace and Security Council 426th Meeting Addis Ababa, Ethiopia 7 April 2014

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5899>

*Downloaded from African Union Common Repository*